

Vendredi 30 mars 2018



Communiqué de presse

Perturbations dans les transports : la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités proposent des solutions alternatives pour les Franciliens

En prévision des perturbations annoncées dans les transports en commun, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités maintiennent leurs mesures afin de proposer des solutions alternatives aux voyageurs impactés par les mouvements de grève.

Maintien de la gratuité du covoiturage

La première journée de covoiturage gratuit mise en place le 22 mars dernier a été encourageante. Entre 2 et 4 fois plus de trajets ont été effectués par rapport à la semaine précédente selon les opérateurs partenaires de l'opération.

Île-de-France Mobilités maintient donc le dispositif de gratuité du covoiturage pour tous les Franciliens pendant les jours de grève en partenariat avec 8 plateformes de covoiturage : [BlaBlaLines](#), [Clem'](#), [Covoit'ici](#), [IDVROOM](#), [Karos](#), [Klaxit](#), [Ouihop](#), [Roulez Malin](#).

Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités lance un « *appel à la solidarité des automobilistes qui sera essentielle pendant ces journées* » pour que les conducteurs viennent s'inscrire sur les plateformes partenaires.

Comment faire ?

Si vous êtes conducteur : téléchargez et inscrivez-vous sans attendre sur une des 8 plateformes de covoiturage partenaires de l'opération afin de proposer de partager votre véhicule, vous serez remboursé pour chaque trajet.

Si vous êtes voyageur, téléchargez dès maintenant l'application Vianavigo ([App Store](#) – [Google Play](#)) ou rendez-vous sur [le site internet Vianavigo](#) pour trouver la liste des trajets de covoiturage correspondant à votre besoin lors de la prochaine journée de grève. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur. Rien à déboursier !

Inciter au télétravail

Les salariés et employeurs franciliens sont incités à recourir au télétravail pendant ces jours de grève, à l'image des agents du siège de la Région Île-de-France. Pour la première fois, les 600 espaces de coworking et tiers-lieux franciliens sont ainsi répertoriés sur le site de la Région : <https://www.iledefrance.fr/coworking> afin de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler près de leur domicile.

L'Île-de-France soutient également financièrement le déploiement de ces espaces sur l'ensemble du territoire francilien.

La Région Île-de-France a généralisé pour ses agents le télétravail début 2018, après une expérimentation débutée en septembre 2017. Aujourd'hui, près de 800 agents de la Région sont en télétravail 2 jours par semaine maximum.

Des renforts sur certaines lignes de bus, de tramways et de Noctilien pour atténuer les difficultés des usagers.

Près de 50 lignes de bus, trams (ligne T2 et T5) et de Noctilien seront renforcées pendant les jours de grève annoncés. L'objectif est de permettre à un maximum de Franciliens impactés par les perturbations de pouvoir rejoindre les lignes de métros et de tramways en circulation.

Ainsi, les bus Noctilien dont les lignes ont été renforcées, circuleront dès 22H00 au lieu de minuit habituellement.

Retrouvez le détail des lignes concernées en vous connectant sur les sites internet des transporteurs qui mettront à jour l'information le plus régulièrement possible. Une communication locale sera faite directement dans les véhicules.

Contacts Presse

Île-de-France Mobilités - Sébastien Mabilie : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabilie@stif.info

Île-de-France Mobilités - Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

Région Île-de-France : servicepresse@iledefrance.fr - 01 53 85 66 45